

« La ferme des animaux » ou l'invention d'une politique de l'animal utile sous le Consulat

*“Animal Farm” or the invention of the politics of the “useful animal” under the
Consulate*

Laurent Brassart



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/13297>
DOI : 10.4000/ahrf.13297
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 2014
Pagination : 175-196
ISBN : 978-2-20-092927-5
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Laurent Brassart, « « La ferme des animaux » ou l'invention d'une politique de l'animal utile sous le
Consulat », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 377 | juillet-septembre 2014, mis en
ligne le 15 septembre 2017, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/13297> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.13297>



« LA FERME DES ANIMAUX » OU L'INVENTION D'UNE POLITIQUE DE L'ANIMAL UTILE SOUS LE CONSULAT

Laurent BRASSART

Avec l'accès de l'élite des agronomes à des fonctions politiques majeures sous le Consulat, l'État a défini une politique volontariste de l'animal utile. Centrée sur les ovins et les équidés, dans une moindre mesure les bovidés, cette politique s'est fixée pour objectif la régénération des races françaises. Un plan d'importation d'animaux en provenance des pays occupés ou vaincus a été mis en œuvre. Des fermes nationales ont été créées pour perfectionner ces races et organiser les croisements avec les troupeaux indigènes. Néanmoins, à la chute de l'Empire, les résultats seront décevants. Les hésitations scientifiques, l'adhésion mesurée des notables au projet, en plus des circonstances politiques et économiques, expliquent cet état de fait.

Mots-clés : animal, élevage, état, Consulat, Empire

Lorsqu'il choisit de prénommer Napoléon le cochon qui prit le pouvoir contre le fermier M. Jones dans son apologue *La ferme des animaux*, George Orwell faisait davantage allusion aux pratiques autoritaires de l'Empereur qu'à son goût pour la chose animalière¹. Pourtant, Napoléon dirigea un régime qui s'employa à inventer une politique agricole, et *a fortiori* une politique de l'animal domestique utile – à savoir les ovins, les caprins, les bovins et les équidés. La formation d'une technostructure d'État à laquelle accédèrent les plus éminents membres de la communauté

(1) Georges ORWELL, *Animal Farm, a fairy story*, London, Secker and Warburg, 1945.

scientifique facilita la conception et la mise en œuvre d'un tel projet². Les agronomes et les vétérinaires investissent le ministère de l'Intérieur, son Bureau d'agriculture, et surtout son organe consultatif officiel, le Conseil général d'agriculture, arts et commerce³. L'inamovible chef du bureau d'agriculture du ministère de l'Intérieur, en fonction de 1801 à 1814, Augustin-François Silvestre, a tôt fait connaître la dimension programmatique de son action dans son ouvrage *Essai sur les moyens de perfectionner les arts économiques en France*, dont l'intérêt, contrairement aux indications du titre, ne porte que sur les enjeux agricoles⁴. Pour mettre le pays en situation de produire toutes les ressources dont il a besoin, et pour que cessent les importations agricoles, Silvestre affirme que le rôle de l'État doit être à la fois de propager la modernité technique et culturelle par l'enseignement mais aussi de la soutenir par des initiatives d'impulsion et la création de structures d'encadrement.

Si agir pour moderniser l'agriculture constitue bien le centre du programme d'action du Bureau de l'agriculture et des diverses structures du pouvoir agronomique du Consulat, quelle place y est faite à l'animal utile et à son élevage ?

Les sujets mis aux concours des sociétés agricoles et scientifiques, mais aussi le nombre de publications consacrées à l'animal utile, ont valeur d'indicateurs. Ainsi, parmi les trente-cinq sujets proposés par la société d'Agriculture du département de la Seine de 1798 à 1815, celle à qui est dévolue le pouvoir de centraliser et d'animer tout le réseau des sociétés agronomiques du Consulat et de l'Empire, seuls six concernent les animaux domestiques ; et encore faut-il préciser que deux sont relatifs à des problèmes vétérinaires⁵. Même constat si l'on déplace l'analyse vers les sociétés d'agriculture provinciales dont les annonces de concours et de leurs

(2) Jean-Luc CHAPPEY, « Les sociétés savantes à l'époque consulaire », *AHRF*, n° 309, 1997, p. 451-472 ; Nicole et Jean DHOMBRES, *Naissance d'un nouveau pouvoir : sciences et savants en France, 1793-1824*, Paris, Payot, 1989.

(3) Igor MOULLIER, *Le ministère de l'Intérieur sous la Consulat et le Premier Empire (1799-1814). Gouverner la France après le 18 brumaire*, Doctorat d'histoire, Université de Lille 3, 2004 ; Laurent BRASSART, « Une politique agricole pour l'Europe ? », dans François ANTOINE, Jean-Pierre JESSENNE, Annie JOURDAN et Hervé LEUWERS, *L'Empire napoléonien. Une expérience européenne ?*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 191-210.

Au début de l'an IX, siègent à la section d'agriculture du conseil général d'agriculture, arts et commerce du ministère de l'Intérieur, Cels, Huzard, Tessier, Gilbert, Vilmorin, Desprès et Boufflers. Vitry remplacera quelques mois plus tard Gilbert décédé en mission.

(4) Augustin-François SILVESTRE, *Essai sur les moyens de perfectionner les arts économiques de la France*, Paris, imprimerie de Madame Huzard, an IX.

(5) Dominique MARGAIRAZ, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 472-473.

résultats ont été publiés dans les *Annales de l'Agriculture française* entre 1801 et 1804 (du tome 9 au tome 20). Là encore, le résultat est édifiant : sur les vingt-six questions soumises aux agriculteurs et propriétaires par neuf sociétés agricoles provinciales, seules quatre portaient sur les animaux d'élevage et exclusivement les ovins.

Faut-il en déduire que l'élevage n'intéressait guère l'État et les agronomes ? C'est aller bien vite en besogne. Certes, « la dictature des bleds » dicte sa loi aux sociétaires : la céréaliculture constitue l'objet principal des questions posées. Néanmoins, une étude récente a remarqué que dans les 70 volumes de la revue trimestrielle *Les Annales de l'Agriculture française* de la 1^{er} série (publiées en 1798 puis de 1801 à 1817), chargée de vulgariser les connaissances agronomiques et les décisions officielles en matière d'agriculture, les bovins faisaient l'objet de 576 entrées soit 47,8 % de celles entre 1798 à 1805, 27,6 % de celles entre 1806 à 1811 et 24,7 % pour celles publiées de 1812 à 1817⁶. Or entre les ovins et les équidés, les bovins sont de loin l'espèce qui intéresse le moins les rédacteurs agronomes de la revue, et au premier chef son directeur l'abbé Tessier. Il est donc autorisé d'en déduire que si la céréaliculture reste la préoccupation première de l'État et des agronomes, leur intérêt pour les animaux utiles, bien que moindre, n'en est pas pour autant anecdotique.

Quels sont alors les caractéristiques et les principes qui régissent la politique animalière du Consulat ? L'ensemble des discours et des pratiques des agronomes en situation d'agir au ministère de l'Intérieur concernant les grands animaux d'élevage constitue-t-il pour autant une politique *stricto sensu* ?

Si l'on part du constat qu'au début du XIX^e siècle, dès la Restauration, des spécialisations régionales dans l'élevage sont apparues, que des pratiques de sélection s'imposent, notamment dans l'Ouest, voire que des races nouvelles s'élaborent, faut-il porter leurs réussites au crédit de la politique animalière du Consulat⁷ ?

(6) Florian REYNAUD, *L'élevage bovin. De l'agronome au paysan (1700-1850)*, Rennes, PUR, 2010, p. 91.

(7) Annie ANTOINE, « La sélection des bovins de l'Ouest au début du XIX^e siècle. Évolution des pratiques et des représentations », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 106, n°1, 1999, p. 63-85 ; *Ibidem*, « L'élevage : un facteur de spécialisation des économies rurales anciennes », dans Jean-Marc MORICEAU et Philippe MADELINE, (dir.), *Acteurs et espaces de l'élevage (XVII^e-XXI^e siècle)*, Rennes, Bibliothèque d'histoire rurale-9, 2006, p. 23-38 ; Éric BARATAY, *Le point de vue animal. Une autre version de l'histoire*, Paris, Le Seuil, 2012, p. 83-101.



Régénérer les cheptels de la Nation par les « races » étrangères

Les discours des agronomes à la tête du pouvoir agricole de l'Empire convergent en un constat valable pour toutes les espèces de grands animaux utiles : les races indigènes de la France sont toutes dégénérées. Après les citoyens en l'an II, il convient donc de régénérer les bêtes utiles nationales dès l'an IX. Ce glissement de l'enjeu de la régénération des hommes aux bêtes n'est certainement pas étranger au projet de conservatisme politique et social promu par le nouveau régime.

Discours sur les origines de la dégénération parmi les animaux utiles

Un consensus existe dans la communauté des naturalistes français pour constater la « dégénération des races indigènes », particulièrement ovines et équinnes. Les différentes espèces de moutons ne donnent que des laines grossières et en petite quantité. Aussi les manufacturiers de drap de qualité doivent-ils importer à haut prix les laines super fines des mérinos d'Espagne. Quant aux équidés français, leur déclin aurait commencé dès le règne de Louis XIII et se traduirait par une morphologie dégradée et une vigueur moindre que les chevaux étrangers. Là encore, pour pallier cet état, la France est contrainte de recourir aux importations massives, au détriment de ses principes mercantilistes⁸.

Il est ensuite de rigueur pour les agronomes d'analyser les causes de cette « dégénération ». Plusieurs lieux communs sont unanimement invoqués en particulier le caractère routinier du travail des agriculteurs « que des vues bornées et des préjugés éloignent longtemps de ce qu'ils n'ont pas vu pratiquer par leurs pères »⁹. Des analyses plus politiques les complètent : si beaucoup d'agronomes se rangent derrière Grégoire pour célébrer « les avantages des circonstances » (révolutionnaires) que sont la libération de la terre de la féodalité et de certains usages collectifs ou encore la reprise du marché foncier, tous en revanche déplorent que la dynamique agronomique ait été brisée, notamment en 1791 avec la dissolution des haras et des sociétés agricoles¹⁰. Enfin l'état de guerre quasi-permanent depuis

(8) Jean-Baptiste HUZARD, *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France, destinée principalement aux cultivateurs*, Paris, imprimerie de Madame Huzard, an X, p. 5-7.

(9) Henri-Alexandre TESSIER, *Instruction sur les bêtes à laine et particulièrement sur la race des mérinos contenant la manière de former de bons troupeaux, de les multiplier et soigner convenablement en santé et en maladie*, Paris, imprimerie impériale, 1810, p. 6.

(10) Henri-Jean-Baptiste GRÉGOIRE, « Essai historique sur l'état de l'agriculture en Europe », extrait de la *Nouvelle édition du théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs d'Olivier de Serres par la société d'Agriculture de la Seine*, Paris, imprimerie de Madame Huzard, an XII, p. 85.

1792 est accusé, à raison, d'avoir affaibli considérablement le cheptel équin par des réquisitions successives¹¹.

La sélection et le croisement des races pour alternative

Comment régénérer le cheptel national ? Selon quelles priorités et quelles méthodes ?

Pour les agronomes, la solution passe par la sélection et le croisement des races¹². Pour cela, il est d'abord nécessaire d'importer des individus des meilleures races des « républiques sœurs » et des « départements annexés ». Dès l'an VI, débute ainsi une intense circulation animalière de l'Italie vers la France : les commissaires « envoyés pour recueillir des objets de sciences et d'arts » à Rome font passer en France, non seulement des tableaux et des sculptures, mais aussi 22 bêtes achetées dans les États du pape dont 12 buffles femelles et 4 mâles¹³. Puis, au fur et à mesure de l'avancée des armées républicaines sur le continent, de nouvelles migrations animalières, toujours unidirectionnelles, s'organisent. Toutes convergent vers l'établissement national de Rambouillet. Depuis son achat en 1785 par Louis XVI au duc de Penthièvre, ce domaine héberge une ferme expérimentale confiée à l'abbé Tessier. L'année suivante, l'arrivée d'un premier troupeau d'environ 300 mérinos acquis par le Roi auprès de son cousin Charles III d'Espagne confirme sa vocation¹⁴. Pendant la Révolution, ni le domaine n'est vendu comme bien national, ni les troupeaux dispersés, tant leur utilité à la Nation est reconnue¹⁵. Avec le Directoire, sous l'autorité de l'inamovible Tessier, et la protection de la commission d'agriculture du ministère de l'Intérieur, l'établissement renoue même avec sa prospérité d'antan par l'accueil de toutes ces espèces étrangères en charge de régénérer le cheptel national¹⁶. Partent du Latium et de Campanie buffles et chevaux, de Toscane des ânes, de Suisse des vaches laitières et des taureaux¹⁷. D'Espagne doivent arriver

(11) Jean-Baptiste HUZARD, *Instruction...op. cit.*, p. 5-11.

(12) Précisons que les premières expériences de croisements, bien que très limitées dans le temps et l'espace, ont eu lieu au milieu du XVIII^e siècle en Poitou, Aunis, Pays d'Auge et Mayenne à partir des « flandrines » (vaches hollandaises). Cf. Jean-Marc MORICEAU, *Histoire et géographie de l'élevage français*, Paris, Fayard, 2005, p. 144-145.

(13) *Annales de l'Agriculture française*, tome II, An VI, p. 49-54.

(14) André-Jean BOURDE, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1967, p. 872 et 877.

(15) Henri-Alexandre TESSIER, *Histoire de l'introduction et de la propagation des Mérinos en France*, Paris, imprimerie Bouchard-Huzard, 1839, p.17.

(16) André-Jean BOURDE, *Agronomie et agronomes...*, *op.cit.*, p.878.

(17) En l'an IX, à la demande du préfet de la Vendée, le ministre de l'Intérieur ordonne au préfet du Léman de faire l'acquisition de 15 taureaux et dix vaches de la plus belle race suisse. En l'an X, après un voyage par la route et par voie navigable sur l'Allier et la Loire, 23 arrivent en Vendée.



les 200 chevaux andalous, les 4 000 brebis et les 1 000 béliers mérinos qu'une clause secrète du traité de paix de Bâle, signé le 22 juillet 1795 (4 thermidor an III), a promis à la République française¹⁸. Un premier troupeau de 1 030 têtes, préalablement sélectionné et acheté par le naturaliste et professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, Gilbert (il y laissa la vie), passe les Pyrénées en novembre 1800¹⁹.

Ainsi, une véritable politique de prédation animalière dans les territoires occupés se met en place sous les encouragements prodigués par les agronomes du Directoire et du Consulat. Le général Moreau est chaleureusement félicité par Tessier pour avoir fait passer dans le Bas-Rhin en 1797 un troupeau 32 mérinos « donné » par le gouvernement provisoire du Wurtemberg. Bonaparte est loué pour avoir « introduit en France des monumens plus durables que le bronze et le marbre, en nous procurant, lors de ses étonnantes campagnes d'Italie, divers genres d'animaux domestiques, tels que des buffles qu'on utilise à Rambouillet [...] et des ânes remarquables par leur taille et leurs qualités [...] » Ces deux illustres exemples ne servent finalement qu'à inciter « les officiers françois qui amènent d'Égypte de beaux chevaux et de belles jumens arabes » à les offrir « tôt ou tard au Gouvernement [...] en l'invitant à placer les meilleurs dans ceux de ses établissements qu'il destine à des recherches et à des moyens de perfectionner nos races »²⁰.

L'Empire, une ferme d'État ?

Si les incitations à l'importation des plus beaux spécimens des races étrangères se multiplient auprès des autorités civiles et militaires françaises des territoires, l'État, ou plus exactement les agronomes de l'Institut qui occupent des fonctions au ministère de l'Intérieur, n'entendent pas pour autant abdiquer tout contrôle de ces migrations animales et de leur usage futur. Pas question que les troupeaux soient dispersés exclusivement entre particuliers une fois la frontière nationale franchie : ils doivent être dirigés vers le domaine national de Rambouillet. Quelques exceptions sont toutefois permises, comme pour le troupeau de buffles et de bufflones italiens, dont

Malgré leur arrivée tardive, à peine 200 vaches locales ont été saillies par les taureaux suisses pour 166 naissances de veaux métis. En l'an XI, 5 taureaux suisses sont à nouveau achetés sur ordre du ministre de l'Intérieur pour être envoyés en Seine-Inférieure. Cf. *Annales de l'Agriculture française*, tome XVIII, an XII, p. 84-110.

(18) Henri-Alexandre TESSIER, *Histoire de l'introduction...*, *op.cit.*, p. 18.

(19) *Ethnozootéchnie*, hors-série « La vie et l'œuvre de François-Hilaire Gilbert par Pierre Bonnaud », juin 2005.

(20) *Annales de l'Agriculture française*, tome XI, an X, p. 100-101.

quelques individus sont mis à la disposition des écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort ou encore pour le troupeau des mérinos espagnols sélectionnés par Gilbert, dont quelques têtes rejoignent des propriétés privées en 1800²¹.

Contrôler, sélectionner et spécialiser les animaux utiles

La concentration des races importées à Rambouillet répond prioritairement à des exigences scientifiques : étudier les bêtes concernées pour en connaître le comportement, maîtriser les politiques de reproduction des cheptels pour préserver la pureté des races, enfin améliorer les races pour répondre à des usages très précis.

Ainsi, augmenter les capacités laitières ou bouchères des bovins ne figure pas parmi les préoccupations des agronomes. Leur intérêt se déplace plutôt vers l'amélioration des bovins de trait, et donc de leur morphologie. C'est en ce sens que l'importation des buffles de Campanie est privilégiée. Tessier est porté par « l'espoir de rendre les buffles utiles en France en les croisant avec nos bêtes à cornes. Il est important d'entretenir la race pure, pour fournir à ces croisements (sic), qui peuvent s'opérer en faisant couvrir des vaches de belle taille et bien constituées par des buffles mâles et des buffles femelles par de forts taureaux [...] »²². Ainsi remarque-t-on que des vaches réputées pour leur qualité de laitières, telle la frisonne (l'ancêtre de notre si commune française frisonne pie noire actuelle) ne font pas l'objet d'importation de la République batave vers Rambouillet. Autre absent de marque des réquisitions et importations d'animaux étrangers : les porcins. Hormis une question sur « l'éducation et la multiplication des porcs » mise au programme des concours proposés par la Société d'Agriculture du département de la Seine pour l'an X, le porcine ne sera pas l'emblème des réussites zootechniques de cet État qui se reconnaît mieux dans l'abeille puis l'aigle²³. La priorité du gouvernement n'est pas plus à l'amélioration de l'alimentation carnée et laitière des populations : l'alimentation du plus grand nombre reste une question d'abord frumentaire dans l'esprit des administrateurs. La stratégie du pouvoir agronomique au sein du gouvernement consiste, d'une part à développer les performances d'un animal-machine de bât et de trait, dont les usages seront essentiellement

(21) Jean-Marc MORICEAU, *Histoire et géographie...*, op.cit., p. 158-169.

(22) *Ibidem*, tome II, an VI, p. 49-54.

(23) *Ibid.*, tome X, an X, p. 59-64. À noter qu'en l'an X, la société d'agriculture déplore n'avoir reçu qu'un seul mémoire sur le sujet, par ailleurs décevant et incomplet puisqu'il rejette la possibilité de croisement. La question sera remise au concours pour l'an XI. Cf. *Ibid.*, tome XIII, an XI, p. 100-102.



agricoles et militaires, de l'autre à promouvoir des animaux dont le produit sera directement utilisé par l'industrie manufacturière. On comprendra aisément qu'une telle politique fasse la part belle aux ovins (pour leur toison), aux équidés et aux bovins. La répartition des 595 animaux de diverses races qui composent l'établissement national de Rambouillet à la date du 1^{er} brumaire an X (23 octobre 1801) est à ce titre éloquente : les bergeries abritent 497 mérinos, les écuries 36 chevaux en plus d'un âne toscan et d'un mulet, les vacheries 46 bovins et 14 buffles²⁴.

Entre renaissance et invention d'un réseau d'établissements nationaux d'élevage

Même si l'établissement national de Rambouillet s'est imposé comme le centre naisseur et d'élève de référence de l'Empire, il est très rapidement apparu opportun pour les agronomes du ministère de l'Intérieur de renforcer son influence par l'ouverture d'établissements secondaires. Tout un réseau de bergeries et de haras nationaux couvre donc l'hexagone et quelques départements annexés. Les premiers à voir le jour sous l'égide de la commission d'agriculture du ministère de l'Intérieur sont l'établissement rural du département des Pyrénées-Orientales en 1800 et l'ancien haras de Pompadour en Corrèze en 1801. Le premier, formé de quatre métairies destinées à accueillir l'hivernage en l'an IX du troupeau de mérinos que Gilbert avait importé d'Espagne en vertu du traité de Bâle, a été immédiatement pérennisé et organisé par Tessier pour qu'à l'instar de Rambouillet, il puisse servir de pôle de diffusion des mérinos dans toutes les parties méridionales du pays²⁵. Le second, supprimé en 1791 mais relevé sous le Directoire, « n'avait fait que languir » faute de moyens. La Commission d'agriculture du ministère de l'Intérieur lui donne une impulsion décisive en l'an IX en nommant Charles Thiroux, ancien surveillant de l'école vétérinaire d'Alfort et maître d'équitation, à sa tête, et surtout en y envoyant plusieurs bêtes de l'établissement de Rambouillet²⁶. Ce réseau embryonnaire en l'an IX et en l'an X connut

(24) *Ibid.*, tome X, an X, p.110-112.

(25) Henri-Alexandre TESSIER, *Compte-rendu à la classe des Sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, de l'établissement rural du département des Pyrénées-Orientales, de la première vente de laine et de Mérinos, qui a eu lieu dans cet établissement national au mois de prairial an X et de la tenue et conduite comparée du troupeau et de ceux du Pays*, Paris, Imprimerie de Madame Huzard, an XII.

(26) L'établissement de Pompadour compte en pluviôse an X : 34 équidés (dont 4 chevaux andalous offert par le Premier Consul, 13 juments poulinières et poulains et 2 ânes étalons toscans envoyés de Rambouillet) ; 23 bêtes à cornes (dont 6 de race romaine et 6 buffles en provenance

une rapide expansion. Le 4 juillet 1806 un décret de l'Empereur restaure les haras que la Constituante avait supprimés le 29 janvier 1790. Six haras d'élève et trente dépôts d'étalons quadrillent désormais le territoire national²⁷. Pour les ovins, outre celles de Rambouillet, des Pyrénées-Orientales et de Pompadour, huit autres bergeries sont fondées entre 1805 et 1808²⁸. La plupart de ces établissements reçoivent des bêtes de « race pure » en provenance de Rambouillet ou, à défaut, d'une autre bergerie impériale, comme celle d'Arles dont les moutons mérinos proviennent de celles de Perpignan²⁹.

L'Empire semblerait donc renouer le fil avec les dernières années « agronomiques » de l'Ancien Régime. Sauf que désormais le projet est beaucoup plus cohérent, moins mondain, plus volontariste et surtout davantage appuyé sur des observations et démarches scientifiques. L'amélioration ne concerne plus seulement les chevaux destinés à la guerre, mais plus largement les ovins dont on espère une toison de laine fine abondante. Dans ces établissements nationaux, il s'agit d'expérimenter des croisements pour en établir scientifiquement les méthodes et les techniques.

Effectivement, sous le Directoire et le Consulat, il en va de la zootechnie, comme des fabrications militaires, la recherche est affaire d'État³⁰. Les agronomes, dont l'Institut, la société d'agriculture du département de la Seine, l'école vétérinaire d'Alfort et la commission d'Agriculture du ministère de l'Intérieur sont les lieux de pouvoir scientifique et politique, administrent la recherche. Tessier, membre de l'Institut, n'est-il pas promu en 1809 inspecteur général des Bergeries nationales sur ordre du ministre de l'Intérieur et sur recommandation de ses pairs de l'Institut et de la

de Rambouillet) et 249 bêtes à laine mérinos, eux-aussi en provenance de Rambouillet. Cf. Henri-Alexandre TESSIER, « État dans lequel se trouvoit l'établissement national de Pompadour au mois de pluviôse an X et plan proposé pour en tirer tous les avantages dont il est susceptible », *Annales de l'Agriculture française*, t. XI, an X, p. 343-366.

(27) Daniel ROCHE, *La culture équestre de l'Occident, XVI-XIX^e siècle, L'ombre du cheval*, Tome 1, *Le cheval moteur, essai sur l'utilité équestre*, Paris, Fayard, 2008, p. 185.

(28) Henri-Alexandre TESSIER, *Instructions sur les bêtes à laine et particulièrement sur la race des mérinos contenant la manière de former de bons troupeaux, de les multiplier et soigner convenablement en santé et en maladie*, Paris, imprimerie impériale, 1810. Les bergeries impériales sont celles de Rambouillet et Malmaison (Seine et Oise), Pompadour (Corrèze), Arles (Bouches-du-Rhône), Saint-Geniès-Champagnelle (Puy-de-Dôme), Cère (Landes), Saint-Georges-de-Romains près de Villefranche (Rhône), Clermont près de Nantes (Loire-Inférieure), Aix-la-Chapelle (Roer) et Ober-Emmel près de Trèves (Sarre).

(29) Éric TESSIER, « La bergerie impériale d'Arles et l'introduction des mérinos en Provence » dans *Provence historique*, t. 51, 2001, p. 193-212.

(30) Patrice BRET, *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique en France (1763-1830)*, Rennes, PUR, 2002.



commission d'agriculture ? C'est sur sa recommandation que sont choisis les régisseurs et personnels nombreux de ces fermes modèles d'État.

Les résultats des expériences reproductives obtenus ont vocation à être diffusés par la littérature agronomique et les instructions officielles du gouvernement. Les *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Seine* et, plus encore, les *Annales de l'Agriculture française* font alors office de journaux officiels de l'agronomie et de la zootechnie d'État. Ils définissent une norme zootechnique à appliquer par tous les cultivateurs qui se porteront acquéreurs des animaux des bergeries et haras d'étalons pour régénérer leur propre troupeau. Ce pouvoir normatif se traduit aussi dans la réédition d'ouvrages ou la publication officielle d'instructions par ordre du ministère de l'Intérieur. Ainsi l'ouvrage *Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux*, écrit en 1782 par Daubenton, est-il réédité en 1802 sur ordre du ministre Chaptal, mais avec des annotations critiques par Jean-Baptiste Huzard, l'inspecteur général des écoles vétérinaires. L'arrivée de milliers de mérinos espagnols à Rambouillet, consécutive à la signature du traité de Bâle, est préparée « par ordre du gouvernement, d'après les observations du bureau consultatif d'agriculture » par la rédaction confiée à Gilbert, membre de l'Institut national et professeur à l'École vétérinaire d'Alfort, d'une *Instruction sur les moyens les plus propres à assurer la propagation des bêtes à laine de race d'Espagne et la conservation de cette race dans toute sa pureté*. Publiée une première fois en l'an V, rééditée en l'an VI et en l'an X, elle est à chaque fois distribuée gratuitement à tous les cultivateurs qui font l'achat de mérinos à Rambouillet³¹. Enfin cette littérature, toute normative soit-elle, se doit d'établir une police scientifique et de participer à la hiérarchisation des savoirs³². Parmi les nombreux exemples, il n'est qu'à citer le violent rappel à l'ordre adressé par Tessier dans les *Annales de l'Agriculture française* à l'encontre du *Journal de Paris* du 18 brumaire an X qui avait déclaré la naissance à Lyon d'un métis issu d'une femelle buffle et d'un taureau et qui donne libre cours à la rumeur qu'existeraient dans les montagnes de Sicile des Jumares, un prétendu animal issu d'un croisement entre vache et cheval. Tessier réfute les assertions mensongères du journal, traque le charlatanisme et fait aussi avec, du même coup, de certaines impasses de la zootechnie, notamment

(31) Henri-Alexandre TESSIER, *Instruction sur les bêtes à laine...op.cit.*, p. 7-8.

(32) Jean-Luc CHAPPEY, « Héritages républicains et résistances à l'organisation impériale des savoirs », *AHRF*, n° 346, 2006, p. 97-120.

dans l'impossibilité d'unir à Rambouillet des taureaux avec des femelles buffles³³.

En dépit de son succès éditorial au début du Consulat, l'audience de cette littérature hybride entre puissance normative et support de vulgarisation reste limitée³⁴. Le public qu'elle vise se restreint essentiellement aux grands propriétaires et notables du nouveau régime, eux qui ont le loisir de se livrer aux lectures agronomiques, eux que leurs capitaux importants autorisent à se lancer dans l'aventure de la mérinisation de leurs troupeaux ovins.

Des soubassements scientifiques incertains

Certes les naturalistes s'étaient penchés dans les dernières années de l'Ancien Régime sur la question de l'amélioration des races ; certes la Révolution n'a pas brisé cette réflexion ; mais pour autant les savoirs zootechniques ne sont pas encore entièrement constitués sous le Consulat et l'Empire. Par conséquent, les premières expérimentations dans les fermes d'État n'en demeurent pas moins hasardeuses.

Hésitations normatives et erreurs pratiques

En témoigne la succession d'instructions sur l'introduction de la race mérinos en France entre 1795 et 1808 : à la réédition officielle de l'ouvrage de Daubenton de 1782 succèdent l'instruction de Gilbert en l'an X et quantité d'autres articles publiés dans les *Annales de l'Agriculture française* partageant observations, hypothèses et conseils³⁵. Le savoir zoologique est en construction et le demeure pendant toute la période. C'est d'ailleurs pour synthétiser l'avancée de dix années de recherches sur l'acclimatation et le perfectionnement des mérinos en France que Tessier, nouvellement promu inspecteur général des bergeries impériales, est invité par le ministre de l'Intérieur à délivrer son *Instruction sur les bêtes à laine...* en 1810³⁶. Cet ouvrage fournit l'occasion de corriger certains des conseils de ses prédécesseurs Daubenton et Gilbert, qui

(33) *Annales de l'Agriculture française*, tome X, an X, p. 406-408.

(34) Sur les problèmes théoriques, méthodologiques et historiographiques de la vulgarisation, cf. Jean-Luc CHAPPEY, « La vulgarisation des savoirs et des techniques sous la Révolution. Introduction », *AHRF*, n° 338, 2004, p. 1-9.

(35) Du tome V au tome XVIII, soit sur 13 volumes publiés des *Annales de l'Agriculture française* de l'an IX à l'an XII, 34 articles, instructions et notices sont consacrés à l'élevage des mérinos.

(36) Henri-Alexandre TESSIER, *Instruction sur les bêtes à laine...op.cit.*



exerçaient une emprise normative à l'arrivée des mérinos en France. La plus grande révision opérée par Tessier, concerne le croisement : pour ses deux prédécesseurs, exclusivement animés par la volonté de « faire disparaître les laines grossières » des races indigènes, il suffisait d'accoupler un animal mérinos avec un indigène et ensuite de poursuivre à long terme les croisements à partir des métis (nés d'un mérinos et d'une race locale) et des indigènes. Or, s'insurge Tessier, « l'erreur se fortifia de l'autorité de ces deux hommes de mérite. Elle acquit encore du crédit par la beauté de la laine de métis de générations avancées et par des rapports de leur forme avec celle des mérinos ! »³⁷. Sur la base de ses observations, l'inspecteur général des bergeries impériales impose désormais que seules les brebis indigènes soient saillies par un bélier mérinos. En aucun cas, ni un bélier indigène, ni un bélier métis, ne doivent être accouplés avec une brebis mérinos, pour éviter de « dégénérer la race ». Les métis mâles doivent être exclusivement élevés pour leur toison, plus belle que celle des races indigènes³⁸. Pour autant, plusieurs troupeaux ont donc été gâtés par des régénérations hâtives. Certes la laine de ces troupeaux métis a gagné en qualité, au point d'égaliser celle des mérinos, mais Tessier craint « que la diminution de finesse, qui n'est apparente dans les premières générations se manifeste de plus en plus dans celles qui suivent »³⁹.

« *Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà* »⁴⁰

La question de l'acclimatation des mérinos castillans au milieu français a longtemps fait débat chez les agronomes⁴¹. Un lieu commun insistait sur l'impossibilité de réussir l'introduction de mérinos en France en raison de l'incompatibilité des conditions naturelles de vie entre la France et l'Espagne : là-bas air sec et transhumance, ici douceur et sédentarité. Or,

(37) *Ibidem*, p. 10-14.

(38) « [...] On ne peut opérer une amélioration sûre, qu'en employant toujours les béliers purs, pour croiser des brebis communes ou métisses à quelque degré qu'elles soient : n'eût-on sur ce point important que de simples doutes, faudrait-il risquer de ne faire qu'une amélioration passagère, quand on a les moyens d'en faire une qui puisse se soutenir ? » dans *Ibid.*, *Extrait d'un mémoire remis par M. Tessier à son excellence le ministre de l'Intérieur au sujet de la métisation des moutons*, (s.l.n.d.), 1811.

(39) *Ibid.*

(40) Blaise PASCAL, *Pensées*, fragment 56, 1669, rééd. Paris, Gallimard, coll. Folio, 1977, p. 87

(41) Un des moments forts de cette controverse est la publication du plaidoyer de Lasteyrie en faveur de l'introduction des mérinos en France, arguant que celle-ci a réussi dans les pays du Nord de l'Europe depuis plusieurs années. Cf. Charles Philibert LASTEYRIE, *Histoire de l'introduction des moutons à laine fine d'Espagne, dans les divers états de l'Europe et au cap de Bonne-Espérance*, Paris, Levrault, an XI-1802.

après plusieurs années en France, Tessier peut annoncer avec fierté que non seulement les mérinos se sont acclimatés à la France, mais qu'en retour la France les a perfectionnés. La science a permis de vaincre le préjugé et Tessier édicte une première loi : « c'est la race, et non le pays d'où elle vient, qu'il faut uniquement considérer »⁴². Néanmoins, c'est faire peu de cas de sa part de l'échec de l'implantation des buffles de Campanie à Rambouillet. C'est aussi se complaire dans l'imprécision du concept de race, que l'on confond avec l'espèce et que l'on réduit hâtivement à l'apparence morphologique de l'animal⁴³.

La réussite de l'introduction du mérinos en France infirme quelques réalités pratiques : la transhumance n'est pas une condition nécessaire au développement des ovins mais un pis-aller dicté par l'absence de bons pâturages en Espagne, de même qu'il est erroné d'affirmer comme le faisaient Gilbert et Daubenton que les mérinos n'ont nul besoin d'une bergerie au moment de l'hiver. Tessier rapporte qu'à Rambouillet, lors du premier hiver, les majorals espagnols ont réclamé des abris pour protéger leur troupeau des rigueurs du froid. Faute d'une bergerie qui sera construite deux années plus tard, les mérinos ont trouvé refuge dans la grange⁴⁴.

La réussite de cette acclimatation, qui aboutit à un perfectionnement du mérinos, est à mettre au crédit d'une amélioration de l'alimentation, des soins (notamment dans la construction de bergeries vastes et aérées), de la formation des bergers et d'une attention toute particulière portée à l'environnement⁴⁵. À ce sujet, Tessier rappelle à maintes reprises que la proximité de zones humides est incompatible avec l'élevage de mérinos⁴⁶. Pour autant – et preuve nouvelle d'un savoir scientifique en cours de constitution – la théorie des climats est encore invoquée, à la suite de

(42) Henri-Alexandre TESSIER, *Instruction sur les bêtes à laine...op.cit.*, p. 32.

(43) Sur le concept de « race animale », cf. Patricia PELLEGRINI, « De l'idée de race animale et de son évolution dans le milieu de l'élevage », *Ruralia* (en ligne), 05/1999, mis en ligne le 25 janvier 2005, consulté le 10 février 2014. URL : <http://ruralia.revues.org/112> ; Philippe GRANDCOING, « Comment naît une race ? La race bovine limousine dans la première moitié du XIX^e siècle », *Histoire et Sociétés Rurales*, n°20, 2003, p.121-146 ; Éric BARATAY, *Le point de vue animal... op.cit.*, p. 83-85.

(44) Henri-Alexandre TESSIER, *Instructions sur les bêtes à laine...op.cit.*, p. 95-99.

(45) Sur la promotion d'une figure politique de bergers mieux formés, Cf. Malik MELLAH, « Portrait du berger en figure républicaine ou comment faire entrer l'animal domestique en Révolution », *AHRF*, 2013, n° 4, p. 85-110.

(46) Consulté par le Grand chancelier de la Légion d'Honneur sur la possibilité d'introduire des mérinos pour améliorer les cheptels de bêtes à laine du parc de Chambord, Tessier pose quelques conditions : « je regarde comme indispensable au succès des troupeaux dans le parc de Chambord [...] d'assainir les pacages, les prairies et le reste du parc. L'humidité de l'air, des logemens et des alimens, sont des causes de mortalité pour les bêtes à laine. », Henri-Alexandre TESSIER, *Projets de cheptel de troupeaux. En conséquence d'une demande de M. Le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur*, Paris, imprimerie de Madame Huzard, 1809.



Lasteyrie, pour justifier la réussite du perfectionnement du mérinos : « ce qui n'est pas étonnant d'après le principe que les animaux prospèrent en passant du midi au nord »⁴⁷.

Les arrière-pensées politiques d'un discours scientifique.

L'exemple de la mérinisation en cours plaiderait pour que le principe du croisement entre races indigènes et races étrangères soit désormais tenu pour un fait scientifique en matière de « régénération » des races locales. Ce ne fut pas le cas : ce qui vaut pour les ovins ne vaut pas pour les équidés. S'il y a consensus chez les naturalistes pour constater que les races françaises sont dégénérées, il y a, en revanche, désaccord sur les causes du phénomène et les remèdes à y apporter. Pour l'inspecteur général des écoles vétérinaires et l'expert officiel du régime en matière équestre qu'est Jean-Baptiste Huzard, la dégénération du cheval français est un processus long, imputable à la fois « à l'introduction d'étalons étrangers, particulièrement d'étalons anglais » et à l'administration des haras royaux, dispendieuse et inutile⁴⁸. Relever le cheval français, en accroître le nombre de têtes, s'avère un long processus qui doit passer certes par le croisement mais un croisement prioritairement conçu entre deux races du pays. Pour y parvenir, « l'administration doit moins chercher à faire par elle-même qu'à mettre les administrés en état de se passer de ses soins »⁴⁹ : on ne pouvait mieux plaider contre la restauration de l'administration des haras nationaux. Son ministre Chaptal en est lui-même convaincu⁵⁰. Mais le débat est passionné et la littérature agronomique s'en fait l'écho : beaucoup d'auteurs plaidant en faveur des haras⁵¹. Il faudra attendre sa démission en 1804 pour que l'État les recrée en 1806. À la différence des mérinos espagnols pour les ovins, le pur-sang anglais est rejeté pour les croisements avec les races équines locales. Difficile de ne pas voir dans ce discours prétendument scientifique affleurer des arrière-pensées politiques et économiques. Plusieurs publications d'agronomes fustigent

(47) *Id.*, *Instructions sur les bêtes à laine...op.cit.*, p. 33.

(48) Jean-Baptiste HUZARD, *Instruction...*, *op.cit.*, p. 11.

(49) *Ibidem*, p. 15. À noter toutefois qu'Huzard accepte la restauration déjà accomplie des haras à Pompadour et à Rosières, l'un au Sud et l'autre au Nord, pour expérimenter des croisements.

(50) Daniel ROCHE, *La culture équestre...*, *op.cit.*, p. 185.

(51) En guise de conclusion à son compte-rendu à Tessier sur les haras de Prusse, Strubberg écrit : « on a remarqué en Prusse, que les étalons, provenans de la principale pépinière, et par conséquent des races primitives, acclimatées dans les bons pâturages de ce haras, réussissent mieux dans ce pays que les étalons tirés récemment de l'étranger ; ce qui prouve que rien n'influe plus puissamment sur la régénération des chevaux que les haras ». Cf. *Annales de l'Agriculture française*, tome IX, an X, p. 116-118.

les dépenses trop importantes concédées jadis en importation de chevaux ; mais pire, le principal reproche fait à ce pur-sang est d'ordre nationaliste : il est coupable d'être anglais, donc d'être le cheval de l'ennemi. De là à refléter le stéréotype de ses maîtres, il n'y a qu'une mince limite que certains publicistes franchissent allégrement comme celui-ci qui écrit en 1802 : « je ne connais pas d'animal plus inutile et plus ridicule qu'un cheval de course anglais »⁵². L'anglophobie latente – qui, soit dit en passant, relativise la prétendue anglophobie dont on affuble toujours les agronomes français – applaudit à l'arrêté des consuls du 13 thermidor an IX (1^{er} août 1801) qui prohibe l'importation des chevaux anglais en France⁵³. En ce qui concerne la réflexion sur la régénération des ovins et des bovins français, on est aussi surpris de constater sous le Directoire et le Consulat l'absence d'intérêt, voire l'ignorance, de la littérature agronomique française pour la zootechnie anglaise en général et les expériences de l'éleveur anglais Robert Bakewell en particulier.

Comment dans ces conditions régénérer le cheptel équin français ? Huzard n'est pas dupe des limites, voire de l'impasse que constituent des croisements entre deux races indigènes. Le recours limité aux chevaux étrangers s'impose dans certains cas. Mais à la différence de ce qui se pratique avec les mérinos, il ne souhaite nullement conserver leur race pure. Il défend l'idée de toujours les croiser avec les chevaux indigènes, si possible en présentant à des étalons du nord de l'Europe des juments des races méridionales de la France, et à des juments de la France septentrionale des étalons de l'Europe méridionale et orientale⁵⁴. En-deçà de ce discours scientifico-politique, dans le foisonnement des pratiques quotidiennes, « le mérinos équin » portera le nom de pur-sang arabe. Découvert lors de l'expédition d'Égypte, ce cheval vif est appelé à reconstituer le cheptel national⁵⁵. À l'établissement de Pompadour, à côté des 23 bêtes à cornes et des 249 bêtes à laine, on compte aussi 19 chevaux étalons parmi lesquels 4 chevaux andalous offerts par le premier Consul, 5 chevaux et 5 juments de sang arabe « pris par le gouvernement parmi les animaux que les officiers françois ont ramenés d'Égypte »⁵⁶. Reste maintenant à convaincre les

(52) *Mémoire sur les haras et sur les moyens de les régénérer*, anonyme, an VIII, cité dans Nicole de BLOMAC, *La gloire et le jeu. Des hommes et des chevaux, 1766-1866*, Paris, Fayard, p. 144.

(53) Jean-Paul BERTAUD, Alan FORREST et Annie JOURDAN, *Napoléon, le monde et les Anglais. Guerre des mots et des images*, Paris, Autrement, 2004.

(54) Jean-Baptiste HUZARD, *Instruction...*, op.cit., p. 67-93 et p. 183-192.

(55) Nicole de BLOMAC, *La gloire et le jeu...* op.cit., p. 144-149.

(56) *Annales de l'Agriculture française*, tome XI, an X, p. 343-399.



particuliers d'acheter les animaux sélectionnés, élevés et perfectionnés dans les établissements nationaux afin de « régénérer » leurs troupeaux.

Diffuser n'est pas transformer. Des fermes d'État aux éleveurs, les impasses sociales de la régénération animale

Si la recherche en zootechnie est publique, qu'elle soit menée dans le cadre des écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon ou dans les bergeries et haras nationaux, la généralisation de la régénération des cheptels incombe quant à elle aux particuliers. D'emblée, la politique animale de l'Empire est conçue sous le rapport d'un partage de compétences et de capitaux entre l'État et le privé. Le schéma est assez simple : l'État s'arroge le contrôle de l'importation des animaux étrangers de races pures nécessaires à la régénération du cheptel national, quitte à la confier ensuite à une société privée comme celle des banquiers Delessert chargée d'acheter et de rapatrier entre 1802 et 1804 les 4000 mérinos restants en vertu du traité de Bâle. Il procède aux croisements et à la préservation de la pureté de la race dans les établissements nationaux. Enfin, après les naissances, il vend quelques animaux étrangers de race pure de son cheptel à des particuliers pour qu'ils puissent en retour régénérer leurs propres troupeaux⁵⁷. La transaction mise en œuvre dès l'an VIII est même institutionnalisée à Rambouillet par le décret du 10 germinal an X, qui autorise la tenue d'une foire annuelle où toisons et animaux seraient mis en vente aux enchères. Enfin, à leur tour, chaque bergerie provinciale devient le théâtre d'une vente annuelle d'améliorateurs et de leur toison.

Ce système répond à plusieurs nécessités : financière tout d'abord, en garantissant aux établissements nationaux des ressources propres ; gestionnaire ensuite, puisqu'il convient de réguler le stock des animaux, en particulier après la période des mises à bas ; agricole enfin, en diffusant des reproducteurs mérinos vers les troupeaux privés.

La trop étroite assise sociale de la régénération

Évidemment une telle configuration des échanges commerciaux ne peut qu'avantager les plus riches propriétaires, ceux capables d'acheter ces bêtes si chères que sont les mérinos des établissements nationaux. À titre d'exemple, à l'issue de la première vente aux enchères des toisons de

(57) Pour l'exemple bien développé de la vente de 506 bêtes du troupeau de mérinos arrivé en 1801 à Rambouillet, et des limites de la mérinisation en Seine-et-Oise, cf. Jean-Marc MORICEAU, *Histoire et géographie...*, *op.cit.*, p. 160-161.

laine superfine et de 153 mérinos de la bergerie nationale du département des Pyrénées-Orientales, organisée le 1^{er} prairial an X, le prix moyen d'un béliers mérinos s'est élevé à 144 francs et 87 francs pour une brebis, soit quatre fois plus que pour un mouton de la race roussillonnaise. De tels niveaux de prix découragent la majorité des éleveurs, en tout cas les moins riches, de participer à la vente, d'autant qu'une épizootie peut rapidement réduire à néant un investissement aussi important. Aussi n'est-il pas surprenant de compter parmi les vingt acheteurs : deux préfets, un général de brigade, le maire de Toulouse, deux négociants, un manufacturier et, hormis le curé d'Ille, uniquement des grands propriétaires. Si la majorité de ces notables sont originaires du département des Pyrénées-Orientales (onze sur vingt), les autres viennent de Provence pour deux d'entre eux et d'un grand Languedoc (de Rodez jusqu'au Lot et la Haute-Garonne) pour les autres⁵⁸.

Autre lieu, même mœurs : sur les seize acquéreurs de mérinos lors de la première vente organisée à la bergerie impériale d'Arles en 1807, on ne compte pas moins de cinq hauts-fonctionnaires (dont deux préfets, un sous-préfet), deux négociants et neufs grands propriétaires⁵⁹. Le caractère notabilitaire de ces ventes n'est plus à prouver. Il correspond d'ailleurs parfaitement au programme défendu par Silvestre, le directeur du bureau d'Agriculture du ministère de l'Intérieur, de ne faire reposer le progrès agricole que sur un partenariat entre l'État d'un côté et les grands propriétaires de l'autre⁶⁰. Il en va des ovins comme des bovins et des équins. Lorsque le gouvernement envoie des vaches et des taureaux suisses en Vendée pour relever un cheptel bovin local, destiné à approvisionner la boucherie parisienne, mais hâtivement reconstitué après la guerre civile par des paysans et des propriétaires qui faute de temps et d'argent sont « peu délicats sur le mérite des races », il les confie « à des propriétaires, les seuls par lesquels les améliorations peuvent s'opérer »⁶¹.

C'est donc dans le cadre des grandes propriétés, mais selon le bon vouloir des notables, que se produit la régénération des troupeaux ovins

(58) Henri-Alexandre TESSIER, « Compte-rendu ... », *art.cit.*

(59) Éric TEYSSIER, « La bergerie impériale... », *art.cit.*

(60) « Il n'est pas question ici de professer pour les manouvriers ou pour les valets de charrue, qui sont assez instruits lorsqu'ils savent tracer leurs sillons dans une direction convenable [...] Mais l'instruction proposée a pour objet les fermiers et les propriétaires qui doivent savoir apprécier les opérations de tout genre, les plus convenables à leurs intérêts, ainsi que les administrateurs qui doivent être à même de juger quelle est la direction la meilleure qu'ils aient à donner à leur culture et à l'industrie dans le canton qu'ils sont chargés de vivifier » dans SILVESTRE, *Essai...op.cit.*, p. 17.

(61) *Annales de l'Agriculture française*, tome XVIII, an XII, p. 84-110.



nationaux. Tessier est bien conscient de la fragilité intrinsèque de son projet liée à sa faible emprise sociale. Aussi ne manque-t-il jamais une occasion de mettre en valeur dans les pages trimestrielles des *Annales de l'Agriculture française*, les initiatives de diverses personnalités en faveur des mérinos, afin de susciter la plus grande émulation possible dans le milieu des grands propriétaires terriens⁶². Rien que dans le tome XV, on ne lui doit pas moins de trois comptes-rendus sur les améliorations des bêtes à laine provoquées par plusieurs propriétaires de troupeaux en Seine-et-Oise et en Normandie⁶³. Le ministère de l'Intérieur s'appuie aussi sur le relais des sociétés agricoles pour convertir leurs membres les plus éminents à la mérinisation. Les préfets sont aussi mobilisés sous des formes variées : promoteurs de l'amélioration des cheptels locaux lorsqu'ils se portent acquéreurs de mérinos pendant les ventes organisées dans les bergeries nationales, initiateurs des transformations lorsqu'ils sollicitent l'État pour l'importation d'un troupeau dans leur département ou même l'installation d'un établissement national.

De la prise de conscience de l'impasse sociale à l'échec des solutions proposées.

Tessier sait que les encouragements et même les pressions administratives n'ont qu'une influence relative lorsqu'il s'agit d'engager des particuliers à prendre un risque financier en investissant dans l'achat d'un animal « améliorateur » de race pure. Pour élargir la surface sociale des acquéreurs et se constituer à moindre coût un troupeau de grande valeur, il préconise l'application d'une idée développée par le vicomte de Morel de Vindé : créer des troupeaux de progression⁶⁴. Le principe consiste à élever côte à côte un petit troupeau de mérinos de moins d'une dizaine de têtes et un autre composé de métis issus de l'accouplement avec les mérinos. À chaque naissance, l'éleveur ne conservera que les races pures mais vendra tous les métis et les métisses au fur et à mesure que le nombre de mérinos

(62) 62, 5 % des 272 souscripteurs identifiés des *Annales de l'Agriculture française* entre 1801 et 1804 sont ou des membres de l'administration ou des grands propriétaires ou des structures scientifiques (sociétés agricoles, écoles centrales ou vétérinaires, etc.). Sur le rayonnement de la revue, la répartition géographique et la stratigraphie sociale de ses 361 souscripteurs : Florian REYNAUD, *L'élevage bovin...*, *op. cit.*, p. 293-295.

(63) *Ibidem*, t. XV, an XI, p. 96-105, 105-108, p. 108-111.

(64) Morel de VINDÉ, *Mémoire et instruction sur le troupeau de progression, c'est à dire les moyens de généraliser les troupeaux de mérinos purs en France ; suivis de quelques idées sur la trop courte durée des baux à ferme et d'un projet de bail rédigé dans cet esprit : suivi d'un rapport fait à l'Institut de France par MM Tessier, Huzard et Silvestre*, Paris, Imprimerie de Madame Huzard, 1808.

s'accroîtra. Néanmoins il n'est pas assuré que les délais prescrits, à savoir 15 ans pour disposer d'un troupeau de race pure, conçu à partir de 4 brebis et de quelques béliers initiaux et 300 brebis communes, soient pour autant très incitatifs⁶⁵.

Autant qu'un frein, le haut prix des mérinos perfectionnés dans les bergeries nationales présente potentiellement un danger pour le projet de mérinisation à long terme du cheptel ovin français. Les grands propriétaires sont aussi convaincus des bienfaits de la conversion de leur troupeau à l'espèce mérinos que rebutés par le montant de l'investissement qu'elle représente. Une parade est trouvée à partir des départements pyrénéens : la contrebande. Il s'agit désormais pour les cultivateurs de se pourvoir en mérinos à un prix bien plus bas que celui pratiqué par les bergeries nationales. Tessier réagit à cette concurrence déloyale, qui met en péril les bergeries nationales, en démontrant, que les bêtes achetées par voie de contrebande sont de moindre qualité. Les contrebandiers, pour réaliser un profit conséquent, achètent des mérinos à bas prix (au mieux issus de la race soriane, le plus souvent des animaux de réforme) et les soumettent de nuit à des longues marches harassantes sur d'étroits sentiers pour échapper aux douaniers. Ce sont des bêtes en piètre état physique, « maigres, harassées, languissantes et couvertes de gales » qu'achètent à bas prix les cultivateurs français. Or avec l'hiver, une partie d'entre elles, trop affaiblies, périssent quand les autres nécessitent des surcoûts de nourriture et de soins vétérinaires pour être remises en état. Calculs à l'appui, Tessier montre donc qu'acheter un mérinos perfectionné de la meilleure race qui soit (la léonése) dans les bergeries nationales revient à moyen terme moins cher qu'un animal de contrebande de race soriane⁶⁶. Pas sûr néanmoins que ce discours pédagogique ait réussi à convaincre les acheteurs : deux ans plus tard, dans son *Instruction sur les bêtes à laine*, il fustigera encore les méfaits persistants de la contrebande. Enfin, la mainmise de l'Empereur sur l'Espagne en 1808 abolit *de facto* la frontière. Dès lors, des particuliers partent se procurer des mérinos en Castille à bas prix, pendant que l'État organise même des extractions massives⁶⁷. Cette nouvelle conjoncture

(65) Henri-Alexandre TESSIER, *Instructions sur les bêtes à laine...op.cit.*, p. 16-19.

(66) *Ibidem*, *Réflexions sur les importations en contrebande des bêtes à laine d'Espagne*, Paris, imprimerie de Madame Huzard, 1806.

(67) AN, F¹⁰ 253, Rapport sur les fonds affectés à l'encouragement de l'agriculture en l'an XIII et XIV.



politique et économique fragilise les bergeries impériales à partir de 1810. Certaines ne s'en remettront pas comme celle d'Arles⁶⁸.

Sous le Consulat, à la suite de leurs travaux effectués sous le Directoire, les agronomes du ministère de l'Intérieur ont élaboré une véritable politique animalière centrée sur les animaux domestiques utiles. Les anciens projets de régénération des races indigènes, conçus lors de la dernière décennie de l'Ancien Régime, furent tour à tour exhumés pour être dépassés et réinventés. Au nom d'une doctrine encore teintée de physiocratie, bien que caractérisée par une intervention puissante de l'État dans le champ économique, les agronomes au pouvoir conçurent un réseau d'établissements nationaux, spécialisés pour certains (haras ou bergeries), mixtes pour d'autres, dans lesquels seraient procédés les croisements et les sélections des ovins et équins, et dans une moindre mesure des bovins. Une gigantesque migration d'espèces et de races animales étrangères, souvent en provenance des territoires occupés, et à destination de ces établissements, fut organisée par l'État et quelques-uns de ses intermédiaires et médiateurs. À charge pour ces animaux étrangers de régénérer les races locales par des croisements appliqués selon des normes scientifiques en cours d'élaboration par le personnel de ces fermes nationales. Si de réelles réussites jalonnèrent certaines de ces expériences, notamment celles qui ont concerné les moutons mérinos dont la race fut perfectionnée dans les bergeries impériales, leur portée fut néanmoins plus limitée. Ni le cheptel ovin français, ni celui des équidés ne fut entièrement renouvelé au sortir de l'Empire. Aucune race nouvelle ne s'était imposée et généralisée⁶⁹ ; quelques spécialisations régionales pré-existantes s'étaient renforcées, guère plus. La diffusion du progrès des établissements nationaux vers les exploitations privées avait partiellement échoué. L'origine de cet échec tient d'une part à des soubassements scientifiques encore trop fragiles, de l'autre à l'étroitesse sociale du public concerné. Les revirements en quelques années de certaines normes scientifiques concernant l'élevage ont tôt fait de décourager les cultivateurs ; les débats polémiques, non dénués d'enjeux politiques, ont probablement aussi considérablement ralenti les expériences de régénération.

(68) Éric TEYSSIER, « La bergerie impériale... », *art. cit.*

(69) Cf. La carte de la diffusion et du nombre de mérinos en 1813 établie dans Gérard BÉAUR et Philippe MINARD (dir.), *l'Atlas de la Révolution française*, tome 10 « Économie », Paris, éditions de l'EHESS, 1997, p. 68.

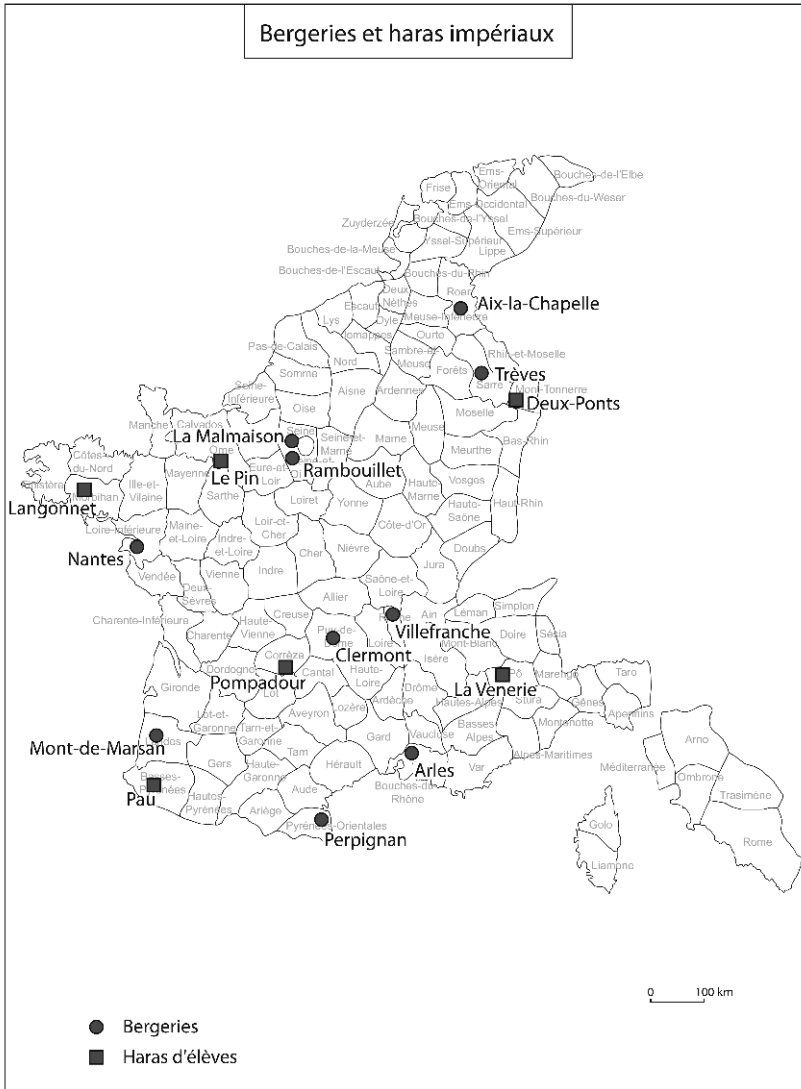


Figure 1. Bergeries et haras impériaux

Or la politique animalière mise en œuvre par le Consulat et poursuivie sous l'Empire reposait sur un partenariat entre l'État, à qui incombait la recherche publique, et les notables grands propriétaires, les seuls considérés comme capables d'intégrer en pratique les innovations. Par conséquent, ils étaient donc trop peu, et pas toujours aussi consentants que les agronomes l'espéraient, à relayer leurs initiatives et surtout à acheter à prix élevé les bêtes ovines et équines améliorées dans les fermes d'État pour régénérer par des croisements leurs propres troupeaux. Faute d'une assise sociale élargie, faute d'un discours scientifique cohérent, mais aussi à cause de problèmes plus structurels comme l'insuffisance des prairies artificielles, l'absence d'un code rural, et conjoncturels – on pense notamment à la crise du secteur lainier en 1811 –, les espérances pourtant fondées des agronomes du Consulat furent déçues, en dépit de quelques réussites comme la progression lente mais réelle des mérinos en France.

Laurent BRASSART
Université de Lille 3/IRHIS – UMR CNRS 8529
BP 60149 – 59653 Villeneuve d'Ascq cedex
laurent.brassart@univ-lille3.fr